

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON



Communiqué de presse
Paris, le 5 décembre 2017

FOCUS HOME INTERACTIVE

Focus Home Interactive annonce le lancement d'un placement privé

FOCUS HOME INTERACTIVE (FR0012419307 ALFOC) (la « Société »), annonce aujourd’hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés, en vertu de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 29 juin 2017. Le montant indicatif de l'opération sera d'environ 11 M€, soit environ 8,4% du capital de la Société. Ce montant indicatif pourra être porté à environ 12,5 M€, soit environ 9,7% du capital, en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Growth auprès d'Euronext Paris.

Les fonds seront levés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (le « Placement Privé ») auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, à l'exception notamment des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon. Ils permettront à la Société de renforcer la montée en puissance de son catalogue en développant de nouveaux partenariats avec des studios européens et mondiaux de premier plan autour de projets toujours plus ambitieux. De nouveaux titres à fort potentiel déjà en développement et prévus dès 2019 pourront également profiter de cette levée de fonds et ainsi accroître la notoriété et l'attractivité de la Société.

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

livre d'ordres débutera immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 6 décembre 2017, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat de l'opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse.

Aux termes de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 29 juin 2017, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%. Le nombre maximal d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de cette opération serait de 400.000 soit environ 8,4% du capital, pouvant être porté à 460.000 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, soit environ 9,7% du capital, en deçà de la limite des 20% définie à l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Cédric Lagarrigue, Président du Directoire de FOCUS HOME INTERACTIVE déclare : « cette levée de fonds devrait permettre à FOCUS d'envisager une nouvelle phase de son développement et de renforcer sa stratégie d'accompagnement des studios de premier plan ».

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0012419307 - ALFOC.

Midcap Partners intervient en tant que Chef de File & Teneur de livre de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre du Placement Privé, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.focus-home.com).

A propos de Focus Home Interactive

FOCUS HOME INTERACTIVE est le 3^{ème} éditeur français de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios de développement dans le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Editeur de licences à succès telles que Blood Bowl, Tour de France, Wargame et Farming Simulator, le Groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 75,6 M€ en progression de 9,3%. FOCUS HOME INTERACTIVE réalise plus de 85 % de ses ventes à l'international.

**Retrouvez toute l'information financière de FOCUS HOME INTERACTIVE
sur www.focus-home.com**



Contacts communication financière

FOCUS HOME INTERACTIVE

Deborah Bellangé

Tél : + 33 (0) 1 55 26 85 00

mail : dirgen@focus-home.com

Relations investisseurs – ACTIFIN

Benjamin LEHARI

Tél : + 33 (0) 1 56 88 11 25

mail : blehari@actifin.fr

Relations Presse – ACTIFIN

Jennifer JULLIA

mail : jullia@actifin.fr

Avertissement

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers.

Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est rappelé que :

- l'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers ;
- les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier ;
- la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions FOCUS HOME INTERACTIVE aux Etats-Unis.